



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 FEVRIER 2011

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
CMJ/MB

Le vendredi 18 février 2011 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11 février 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Monsieur le Maire : Je vous propose que la présentation de la CASA sur le Transport en Commun en site propre qui était prévue avant le Conseil municipal, soit intégrée à la délibération 00-4, portant sur le même sujet.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations :

M. Eric PAUGET à Mme Martine SAVALLI,
M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER,
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Audouin RAMBAUD,
M. André PADOVANI à Mme Jacqueline BOUFFIER,
Mme Edith LHEUREUX à Mme Yvette MEUNIER,
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR,
Mme Marguerite BLAZY à Mme Suzanne TROTOBAS,
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI,
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO,
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN,
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE,
M. Gérard PIEL à M. Denis LA SPESA,
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

M. Jean-Pierre GONZALEZ,
Mme Monique CANOVA (arrivée question n°00-3)

Présents : 34 / procurations : 13 / absent : 2

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2010 - PROCES-VERBAL - ADOPTION

Monsieur le Maire : y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

Madame MURATORE : par rapport à ce compte-rendu pouvez-vous nous confirmer ce que vous disiez qui figure page 46 au sujet de la Commission de Délégation de Service public ?

Merci.

Monsieur le Maire : je vais avoir du mal à ne pas confirmer car je suppose que c'est textuellement ce que j'ai dit !

Madame MURATORE : c'est parfait merci.

Monsieur le Maire : si la question est de savoir si je suis d'accord pour que l'opposition siège dans cette commission, c'est oui.

En même temps il est un peu difficile de dire : « je ne veux pas de DSP », par exemple pour les plages, et ensuite de me demander d'y siéger. Moi je suis pour que l'opposition participe à toutes les commissions sauf si elle déclare que ce n'est pas la bonne procédure, donc sous réserve que chacun considère qu'il est légitime de faire une délégation de service public dans le cadre concerné, il n'y a aucune raison pour que l'opposition ne siège pas à cette Commission.

Monsieur LA SPESA : je ne trouve pas cela anormal, en effet on peut demander à siéger dans une commission et on le demande régulièrement, cela ne signifie pas pour autant que l'on doit automatiquement accepter tout ce qui se dit et ce n'est pas parce qu'à un moment donné on n'accepte pas ce qui s'y dit, que l'on ne doit pas y siéger ! Enfin c'est mon avis !

Sur les délégations de service public...

Monsieur le Maire : non ce n'est pas ce que j'ai précisé, on accepte tout ce qui est dit, j'indique simplement que si l'on conteste la procédure de délégation de service public il me paraît anormal de siéger dans une procédure que l'on conteste !

Monsieur LA SPESA : on peut aussi y être à titre d'information.

Monsieur le Maire : non dans la Commission de Délégation de Service public on n'y est pas à titre d'information, on y est en tant que membre et on y siège en tant que membre. Si vous voulez des comptes-rendus on peut vous les fournir.

Si je prends pour exemple les plages, Il est quand même très ambigu de dire que l'on ne veut pas de plages en DSP mais qu'elles soient toutes publiques et que maintenant pour choisir le délégataire privé on vienne et on donne son avis ! Si l'on souhaite que tout soit tout public, il n'y a pas de raison que l'on vienne donner son avis pour savoir lequel des privés on choisit !

On peut en rediscuter, moi je suis ouvert à tout, je ne suis bloqué sur rien, ce que j'ai dit d'ailleurs et que je confirme, c'est qu'une DSP se négocie avec le maire seul et que j'ai décidé depuis 1995, date à laquelle j'ai été élu maire, que la Commission de Délégation de Service public était associée avec moi jusqu'au bout de la négociation.

Voilà vous avez bien compris dans quel contexte je l'ai décidé : le contexte d'attribution de la DSP aux casinos. Comme il y avait à cette période-là dans les Alpes-Maritimes un climat de suspicion et que je n'ai rien à cacher, ni dans ce domaine, ni dans un autre, j'ai voulu que cela se fasse de telle façon.

Et je trouve que cela se passe très bien d'ailleurs, je suis capable de dire à celui que j'ai devant moi les mêmes choses que s'il était face à face avec moi. Si je me trouve avec une délégation et que l'opposition y siège cela ne me gêne pas.

Monsieur AMAR : je voudrais dire Monsieur le Maire que l'opposition fait partie de cette Commission de Délégation de Service public, il y a deux membres de l'opposition et ils sont convoqués à chacune de ses réunions et sont traités comme les membres de la Majorité, ils reçoivent les mêmes rapports, etc.

Monsieur le Maire : j'espère bien ! Voilà je ne me souvenais pas ce que j'avais dit à la page 46 mais je le confirme et j'aurai eu du mal à ne pas le confirmer d'ailleurs !

Après cette réponse, nous passons à l'adoption de ce procès-verbal, qui est contre, qui s'abstient ?
Adopté à l'**unanimité**.

Arrivée de M.J.P. GONZALEZ, présents : 35/procurations : 13/ absent : 1

00-2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire : intervention La Gauche et l'Ecologie et PS et Verts.

Madame DUMAS : quelques remarques sur des décisions.

La n°11 : *décision du 17 janvier 2011 ayant pour objet :*

Cour d'Appel d'AIX/APPEL DU JUGEMENT DU TGI DE NICE DU 25 NOVEMBRE 2010- FIXATION JUDICIAIRE DU PRIX DE LA PARCELLE CH 35 (PARKING DU GRAILLON) – BD. DU MARECHAL JUIN

Je trouve cette décision assez étonnante. En quelques mois, le prix d'achat du parking du Graillon a été multiplié par 4,4 en raison de la présence des réseaux qui font que l'Etat ne tient plus compte du PLU. Tout d'abord, on se demande à quoi sert le PLU si l'Etat n'en tient pas compte et décidément, est-ce que votre majorité a à ce point vidé les caisses de l'Etat pour grappiller 440 000 euros à la Ville d'Antibes ?

Au sujet de la décision n°15 :

15- décision du 31/01/11, ayant pour objet :

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - APPARTEMENT DE TYPE 4 PIECES - VILLA COLLE 732 CHEMIN DES EUCALYPTUS A ANTIBES (06600) - RENOUVELLEMENT AU PROFIT DE MONSIEUR GERARD RENAUD

Cet arrêté montre une fois de plus les injustices de notre territoire face aux logements. On me dit régulièrement les énormes difficultés pour satisfaire entre autre, des familles en demande d'un grand appartement de type T4 et T5. Je pourrais même vous citer une famille prioritaire "DALO" à qui l'on ne propose rien car pas de logement de type T5.

A la lecture de ces délégations on constate que la Ville possède un appartement de type T4 loué par convention de type précaire depuis 2004 à quelqu'un qui aurait sûrement les moyens de trouver un logement dans le privé. La Ville dispose-t-elle d'autres grands appartements de ce type ?

Une dernière petite remarque au sujet des marchés. J'ai remarqué un avenant de 35 % d'augmentation du marché d'acquisition de « carburant et d'autres services avec cartes magnétiques ». D'où vient cette augmentation importante ? Ce ne sont quand même pas les véhicules propres qui font que le marché des carburants augmente.

Madame MURATORE : plusieurs points.

Sur la décision n°9 :

9 - décision du 14/01/11, ayant pour objet :

LOCAUX SIS 51 BOULEVARD CHARLES GUILLAUMONT A JUAN-LES-PINS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DES ASSOCIATIONS ANTIBES RALLYE ASSOCIATION ET DE L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ANTIBES - RENOUVELLEMENT

Nous souhaiterions qu'il y ait une évaluation de la mise à disposition de ces locaux à une association.

Sur la décision 11, le fameux parking, quels sont les projets de la Ville sur ce terrain ?
Est-ce que c'est laisser un parking ?

Est-ce que la Ville est prête à payer dans le cadre de la décision de justice bien entendu pour qu'il n'y ait

pas de construction à cet endroit ?

Troisième point, dans le texte il est dit que le PLU est arrêté, or à notre connaissance, quand on regarde le cheminement d'un dossier PLU il n'est pas encore arrêté.

Décision 13 :

13- décision du 24/01/11, ayant pour objet :

TA 1000442-2 SA ORANGE FRANCE c/COMMUNE D'ANTIBES : RECOURS EN ANNULATION c/OPPOSITION EN DATE DU 9 NOVEMBRE 2009 A DECLARATION PREALABLE 09A348 POUR IMPLANTATION D'UNE STATION DE TELEPHONIE MOBILE 424 CHEMIN DES 4 CHEMINS

Nous souhaiterions connaître les motifs de refus d'implantation d'une station de téléphonie mobile à cet endroit, serait-ce la proximité de l'hôpital, le principe de précaution ? Cela nous irait très bien mais je rappelle qu'au Conseil municipal précédent, on nous a assuré, qu'à notre connaissance, toutes les études démontraient qu'il n'y avait aucun risque.

Sur la décision 16 :

16- décision du 31/01/11, ayant pour objet :

VA c/M.Mme SCHNEIDER : ASSIGNATION EN REFERE EXPULSION

Nous souhaiterions également disposer de plus d'informations aussi, quelles connaissances avait la Ville de la situation lors de l'achat de ce terrain, quelles actions ont été menées par la Ville depuis 1995, au moment de l'achat ? Et est-ce normal de demander l'expulsion avant de connaître la décision du TGI de Grasse sur le recours des occupants ou bien est-elle déjà en votre possession, ce qui n'est pas notre cas.

En ce qui concerne les marchés, les produits alimentaires pour les restaurants scolaires et les structures de la petite enfance, on cite « produits laitiers, œufs, légumes frais », sont-ils issus de l'agriculture biologique locale ?

Nous souhaitons des précisions sur le marché de transport en commun de personnes par autocar. S'agissant du transport des activités périscolaires il y a un marché. Pourquoi dans ce cas-là il n'y a pas de marché ? Quelle est la destination de ces transports ?

Même si la loi le prévoit, nous continuons à penser que des marchés de travaux d'un montant supérieur à 5 millions d'euros devraient être vus en Commission d'Appel d'offres.

Nous souhaitons avoir des précisions nous aussi sur l'augmentation de 35 % du marché des carburants. Une partie est sans doute liée à l'augmentation du prix du carburant mais pas de 35 %, donc y a-t-il une augmentation des quantités commandées ? Et nous renouvelons notre remarque sur l'avis de la CAO qui n'est pas sans objet mais qui relève d'une décision de ne pas passer ces marchés en CAO.

Monsieur le Maire : sur la décision n°9, ce sont des locaux qui sont partagés avec l'Office de Tourisme, il est difficile de faire la quotité de la location de ces dits locaux mais on peut essayer, le premier étage n'étant pas exactement de même valeur locative que le rez-de-chaussée.

Aujourd'hui cela n'a pas été évalué car c'est une emprise globale. Si vous le souhaitez nous pouvons réfléchir pour le préciser.

Sur le parking du Graillon, je crois que c'est une erreur d'appréciation manifeste des services de l'Etat et non pas du Gouvernement. J'espère que si vous étiez au Gouvernement vous ne donneriez pas d'instruction à l'Etat pour délibérer en fonction de vos amis politiques, le prix d'un parking. L'erreur d'appréciation est effectivement que le PLU étant intervenu et affirmant que ce parking n'a pas de possibilité de construction, nous restons sur la proposition faite par la Ville de 100 000 €.

Tout le monde voit à quoi sert le parking du Graillon, que veut en faire la Ville ? Un parking !

L'Etat nous propose de nous le vendre, la Ville veut l'acheter, elle l'évalue à 100 000 €, les Domaines à 300 000 €, la Ville conteste, les Domaines l'évaluent à 440 000 € pensant que l'on peut y construire une villa.

Si l'on peut y construire une villa ou un établissement, cela peut effectivement valoir ce prix, à ce moment-là je réfléchirai à ne pas y mettre une villa mais éventuellement un établissement public. Dès l'instant où la Ville d'Antibes a l'intention de le laisser en parking, que celui-ci est ouvert et non payant, je ne vois pas pourquoi nous paierions plus cher.

Si l'Etat veut le conserver ou si Monsieur le Préfet veut le garder, alors qu'il le garde. Comme ce n'est pas constructible, il peut le garder en parking ou bien en faire un espace vert, ou faire un parking avec espace vert et à ce moment-là il l'entretiendra et éventuellement, il mettra quelqu'un qu'il fera payer s'il veut le rentabiliser.

C'est une histoire comme on en rencontre de temps en temps, avec l'Administration préfectorale, où visiblement les gens raisonnent sur dossier, sans se rendre compte de quoi il s'agit. Evidemment, un terrain situé au Cap d'Antibes peut donner l'impression que cela vaut plus cher que 100 000 €.

On ira jusqu'au bout, devant la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence en rappelant que le PLU d'Antibes Juan-les-Pins rend cette parcelle inconstructible, je dirais même qu'il confirme son inconstructibilité.

Sur la décision 13 : oui, il s'agit d'un principe de précaution avant confirmation. Il y a eu une période où Patrick DULBECCO et moi-même nous sommes posés la question pour savoir si nous devons prendre des périmètres autour de l'endroit sensible. C'est dans ce cadre-là que la décision avait été envisagée.

Si c'était aujourd'hui, nous ne prendrions pas la même proposition. D'abord parce que nous savons aujourd'hui, avec les confirmations des données nationales et internationales, et en particulier celles de l'agence sanitaire, que les antennes mobiles ne sont pas un danger. Cela veut dire que même si on continue à avoir des soupçons, on perdra devant une juridiction à chaque fois que l'on interdise une antenne.

On en prend acte, c'était avant. A partir de maintenant, je considère que je me base sur la jurisprudence nationale et sur les données scientifiques nombreuses qui confirment qu'il n'y a pas de risque sanitaire.

Sur la décision d'occupation précaire : la Villa Colle est à l'intérieur d'un établissement public. Si c'était un appartement à l'intérieur d'un immeuble, je comprendrais bien qu'il puisse être attribué à une famille, cela me paraît tout à fait logique.

Etant à l'intérieur d'un service public, avec un certain nombre de contraintes, il est depuis toujours attribué, momentanément, à un fonctionnaire territorial en attendant qu'il trouve une situation stable. C'est le cas d'ailleurs de la personne concernée.

En ce qui concerne l'assignation en référé d'expulsion (décision n°16), Monsieur et Madame SCHNEIDER ont édifié sur une parcelle de terrain appartenant à leur parente, une maison d'habitation sans autorisation et qu'ils occupent depuis 1978. La Commune a acquis cette parcelle. Ceci étant, la Commune est légalement titrée et considère donc que ce qui a été fait de manière illégale est sans objet, et que les personnes doivent évacuer le terrain que nous avons légalement acheté dans le cadre de l'intérêt général.

Concernant le marché des carburants, avec cartes magnétiques, ce n'est pas l'augmentation du prix des carburants mais la grève des carburants qui a nécessité l'achat de ces cartes magnétiques. En effet, nos cuves devenant à un moment donné à sec, et étant dans l'obligation de continuer à faire rouler un certain nombre de nos véhicules, nous avons acheté des cartes magnétiques ce qui a entraîné ce surcoût. Pour que la réponse ne soit pas polémique, je vous apporterai toutes les informations nécessaires si vous le souhaitez. Cela vous fait découvrir que lorsqu'il y a une grève des carburants, cela a des répercussions aussi sur le coût des collectivités territoriales.

Sur l'achat biologique : l'achat est local, il n'est pas tout biologique. Si on devait nourrir tous les enfants des écoles d'Antibes avec que du biologique, nous aurions des difficultés à le trouver localement. Nous avons donc choisi la proximité et nous faisons venir les produits de manière locale ou régionale pour éviter que cela soit impacté dans le bilan carbone.

Aussi, nous n'avons fait qu'une partie bio, parce que l'on ne veut pas faire venir le bio de l'autre bout de la planète, ce qui ne correspond naturellement pas aux objectifs que vous avez évoqués.

Je pense avoir répondu aux questions. Il n'y a pas de vote puisque c'est une information.

Le Conseil municipal en prend acte.

Arrivée de Mme CANOVA, présents : 36/procurations : 13/ absent : 0
Sortie de Mme VERCNOCKE, présents : 35/procurations : 13/ absent : 1

00-3 - EMPLOIS PERMANENTS - ETAT DES EFFECTIFS - APPROBATION

Monsieur le Maire : cette révision des effectifs est nécessaire pour être réactualisée.

Je rappelle que cependant, le rapport d'aujourd'hui permet de fixer les emplois permanents autorisés par le Conseil municipal, selon les différents cadres d'emploi existants pour les agents titulaires et non titulaires.

En réalité, cela signifie qu'il y a un droit de tirage qui est fixé à 2 242 agents qui permet, sans passer par le Conseil municipal, en cas de besoin et de modification, de recruter du personnel dans tel ou tel service.

En fin d'année 2010, le nombre d'agents était de 2 061. Pour les raisons principales suivantes, nous nous trouvons avec ce décalage par rapport au chiffre de 2 242. D'abord, il y a cette souplesse qui est nécessaire, pour du recrutement externe sans s'obliger à des correspondances directes avec les grades et les agents remplacés.

La seconde souplesse c'est d'autoriser la Commission Administrative Paritaire à nommer des agents dans de nouveaux grades au fur et à mesure qu'ils réussissent des concours. Et si tous les emplois permanents devaient être pourvus, cela indiquerait clairement un surcoût budgétaire de 6 millions d'euros par an. Nous sommes dans un équilibre qui ne revient pas à pourvoir tous les postes possibles.

Enfin les différents besoins de la collectivité pour satisfaire ces missions, sont qu'il y a 70 postes vacants en fin d'année 2010, mais on sait bien que la réorganisation permanente des postes fait qu'il y a toujours un poste vacant en attendant qu'il soit à nouveau pourvu et de temps en temps le poste n'est pas immédiatement remplacé par l'agent qui succède.

Voilà donc l'élément qui va contraster je m'en doute et vous allez m'interpeler sur la différence entre le nombre de postes autorisés et le nombre de postes pourvus en sachant qu'il n'y a aucune collectivité qui a autant de postes pourvus que de postes autorisés.

Madame DUMAS : tout d'abord, on se félicite enfin d'avoir ce tableau d'effectifs que nous n'avions pas eu depuis 2008. Les modifications ne nous choquent pas, cependant, en effet, cette organisation et cet état correspondent aux effectifs inscrits et au budget, mais non pas à la réalité. La différence est de plus en plus grande, c'est cela qui est le plus choquant.

D'après les chiffres du budget, les effectifs en sont à 242 postes non pourvus, ce qui représente quand même 11 % des effectifs annoncés et des effectifs inscrits dans le budget possible. Nous, nous disons que c'est bien beau de faire un tableau des effectifs nécessaires, mais ce serait encore mieux de l'appliquer.

De plus, le défaut de ce tableau, est que dans l'état des effectifs fournis, nous n'avons pas connaissance du nombre des non titulaires, et malheureusement, nous savons tous que la précarisation de la Fonction Publique est un problème important. Donc, en regardant les tableaux des budgets, il y a un peu plus de détails, on voit les postes de non titulaires, nous, nous vous proposons que la Ville passe un contrat social avec les syndicats pour travailler à une « déprécarisation » des non titulaires.

Monsieur le Maire : Mme DUMAS, c'est fait depuis longtemps ! Cela fait longtemps que nous travaillons avec les syndicats sur deux axes primordiaux à mes yeux, c'est la titularisation dans la Fonction Publique Territoriale et la formation du personnel. Je le dis et redis ici, je pense qu'il faut continuer à avoir des budgets conséquents en terme de formation, parce que c'est rentable pour tout le monde, pour l'agent qui est valorisé et pour la collectivité qui bénéficie d'une compétence supplémentaire.

Le deuxième point c'est que lorsqu'un poste a vocation à être définitif, il est titularisé. Cela ne dépend pas de la personne mais du qualificatif du poste.

Donc sur ce plan, nous travaillons avec les syndicats, qui effectivement vérifient à chaque réunion du CTP où nous en sommes et dans quelle situation nous sommes.

Il y a des postes où il y a des mi-temps car il ne peut pas y avoir de temps plein, comme l'animation des

repas des cantines entre midi et deux heures. Ce genre de poste a une spécificité et ne peut pas devenir un temps plein. Dans ces conditions on a des titulaires mi-temps.

J'ai demandé à Monsieur PINTRE, par ailleurs, compte tenu de la saisonnalité, que l'on travaille avec les syndicats sur ce sujet.

Quand nous avons négocié avant les 35 heures, 33 heures et demies avec l'ensemble du personnel, c'est en échange d'un contrat d'annualisation du travail et qui permettait d'avoir des variabilités sur le long de l'année. Je pense que c'est plus rentable pour la Ville car certaines activités sont variables, comme la propreté des plages, selon les saisons. Dans ces conditions, si l'on crée des titulaires sur ces activités, ils risquent d'avoir des périodes surchargées et d'autres avec plus de temps libre.

L'annualisation permettait effectivement d'avoir un éventail entre un horaire minimum dans une période et un horaire maximum dans une autre, mais cela ne suffit pas, car l'on est obligé de recruter et nous le faisons chaque année, à partir de jeunes ou d'étudiants, des agents temporaires pendant cette période. Il y a là encore deux types de recrutements : ceux de trois mois et ceux d'un mois.

Pour schématiser, les étudiants sont recrutés pour trois semaines ou un mois, et d'autres pour trois mois. A la fin de l'évaluation des trois mois, certains deviennent titulaires car il y a des postes vacants. Je demande que l'on réfléchisse comment pourrait-on diminuer ce nombre d'emplois précaires, en négociant avec l'ensemble du personnel sur une variabilité des horaires.

Plus nous ferons des variations d'horaires entre l'hiver et l'été, moins nous aurons besoin d'employer des personnes de manière temporaire pour la saisonnalité et plus on aura de recrutements possibles toute l'année, encore faut-il que l'on trouve le juste équilibre entre ces deux éléments.

Sur ce plan-là, pardon de le dire, ne soyez pas inquiets, nous négocions sur ces sujets depuis longtemps et je suis de ceux qui pensent que l'on ne doit pas revenir sur les 35 heures. En revanche, on peut en 35 heures, travailler mieux sans obligatoirement travailler plus longtemps. Il faut une certaine souplesse dans la négociation pour que l'on puisse effectivement rentabiliser ce travail à la fois pour l'agent, qui travaille dans de meilleures conditions et à la fois pour la collectivité en améliorant un service public.

Intervention Union pour Antibes Juan-les-Pins.

Monsieur MOLINE : Monsieur le Maire, dans un premier temps nous nous satisfaisons d'apprendre qu'il s'agit effectivement, comme vous venez de le dire, d'un tableau des effectifs autorisés et non des effectifs à pourvoir réellement, donc, chacun d'entre nous savons que ce tableau chiffré représente des personnes de qualité et de bonne volonté. Pourtant, je vous rappelle que la Cour des Comptes dévoilait un fort taux d'absentéisme, aussi nous espérons qu'à l'occasion de cet état des lieux, vous pourrez donner à certains agents un regain de motivation par le moyen de mutations internes ou des prises de responsabilités.

Vous pourrez aussi, grâce aux départs à la retraite, aux départs volontaires et aux mutations externes, obtenir une baisse des effectifs peut-être plus importante.

Nous sommes attachés à la qualité du personnel mais je vous rappelle que trop de personnel nuit à la qualité. La politique de l'Union s'inscrit dans le souci d'une meilleure adéquation entre les moyens mis en œuvre et les services rendus à la population. C'est cela qui dégagera davantage de budget pour l'investissement, diminuerait le recours à l'emprunt et contribuerait ainsi à ne pas augmenter la dette et donc la pression fiscale.

Depuis des années, nous préconisons toutes ces mesures qui sont aujourd'hui prises en compte par tout le monde.

L'audit sur le fonctionnement et le rapport de la Chambre Régionale des Comptes vont dans le même sens. En France tout le monde fait des efforts pour améliorer la maîtrise des moyens pour un meilleur service, donc j'espère que cette disposition y contribuera.

Pour conclure et pour rester en adéquation avec nos positions antérieures, si nous ne pouvons pas totalement approuver cette délibération, nous nous abstenons.

Monsieur le Maire : on va croire que l'audit que nous avons préconisé est resté lettre morte. Il est mis en œuvre avec des groupes de travail au niveau de la Direction et qui font qu'effectivement, et je reprends toujours cet exemple car il est facile à comprendre, plutôt que d'avoir un guichet permanent au Bureau d'Information Jeunesse, le déplacer en accord avec la Médiathèque pour avoir un guichet à cet endroit-là et mutualiser les moyens sur une population qui est le plus souvent une population jeune, c'est une façon d'économiser des postes budgétaires et de rendre plus attractif le travail des agents.

Cette optique que vous décrivez, c'est celle que nous avons, et sur les secteurs où l'absentéisme est le plus fort, un travail s'est mis en place, je l'ai dit ailleurs, je le dis ici, on n'augmente pas les effectifs, on réfléchit à la façon pour le faire et en même temps, vous le savez, pour le nettoyage nocturne des bureaux, une partie est externalisée. Tout cela est effectivement pris en compte. Quand un service est performant, on n'a aucune raison de le remplacer par un service privé, quand on voit qu'on a une incapacité pour des raisons multiples (horaires nocturnes, surveillance impossible, élagage des arbres qui nécessite un matériel spécifique) alors on a recours au privé.

L'équilibre résulte aussi de l'externalisation d'un certain nombre de tâches, et du maintien du service public sur les missions qu'il sait bien faire et sur lequel il est performant.

Vous avez noté d'ailleurs que je vous ai présenté un budget avec zéro % d'augmentation du fonctionnement. Car si vous avez une augmentation mécanique de la masse salariale qui est de 2,5 ou 3,5 % par an, compte tenu de l'augmentation des salaires, de concours, cela veut dire qu'il y a une gestion optimale du personnel et de mutualisation des moyens.

Nous passons au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ? 6. Mme VERCNOCKE est partie, est-ce qu'elle vous a laissé une procuration M. MOLINE ?

Monsieur MOLINE : non je n'ai pas de procuration.

Monsieur le Maire : donc 6 abstentions.

Adopté à l'**unanimité des suffrages exprimés** (6 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

Retour de Mme VERCNOCKE, présents : 36/ procurations : 13/ absent : 0

00-4 - TRANSPORT CASA - TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE, PARCS-RELAIS, CENTRE DE REMISAGE, RESTRUCTURATION DU RESEAU ENVIBUS) - CONCERTATION PREALABLE - OBJECTIFS ET MODALITES - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire : si vous le voulez bien, on va écouter Madame Laurence RISTORI-MARIN, qui va nous faire un bref exposé des objectifs du transport en commun en site propre, ensuite on va parler de l'enquête publique.

Je rappelle que la délibération ce n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre le TCSP, c'est de savoir si l'on est d'accord sur la mise en place de la concertation publique.

Avec l'autorisation du Conseil, je passe la parole à Mme RISTORI-MARIN.

Mme RISTORI-MARIN : *(non retranscrit - voir document de présentation annexé au CD du Conseil du 15 avril)*

Monsieur le Maire : merci. Merci pour ce plaidoyer passionné pour le bus à haut niveau de service. Je rappelle que l'ensemble du projet est estimé aujourd'hui à 115 millions d'euros et que ce tracé de bus est entièrement financé au moment où l'on parle. Il est financé par un ensemble de financements dont le principal est celui de la Communauté d'agglomération, puisqu'elle a un Versement Transport par les entreprises qui est fixé à 1,50 comme nous l'avons choisi car il aurait pu être à 1,80.

Sur ce 1,50 : 1 est consacré au fonctionnement du transport et 0,50 au financement du transport en

commun en site propre.

Cela veut dire que le financement est d'ores-et-déjà acquis puisque ce bus et ce réseau vont s'étaler de la façon suivante :

- fin 2011 - début 2012 : plateforme multimodale (14 à 16 millions d'euros) ;
- puis les points noirs ;
- puis prioritairement la zone autour du nœud autoroutier ;
- ensuite, les élargissements de voies concernant d'un côté l'avenue Jules Grec, où il n'y a pas beaucoup de problèmes, de l'autre côté, la Route de Grasse ou de temps en temps il faut aller mordre sur des jardins ou sur des espaces de copropriété sur 2 ou 3 mètres ;
- enfin, il y a la "baïonnette" de la Sarrazine qu'il faut travailler tranquillement et sur laquelle pendant une certaine période on sera, soit en sens unique, soit dans la circulation générale sur une petite portion.

Tout cela pour dire que le financement est acquis. Le projet a été retenu par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable à hauteur de 7 millions, le Conseil Régional a accepté d'y participer, le Conseil Général aussi, donc le financement est acquis.

Je connais les financements et les 110 ou 115 millions d'aujourd'hui, atteindront en 2016 ou 2017 un chiffre probablement supérieur parce qu'il y aura un certain nombre de choses qui viendront.

J'entends dire de temps en temps quand on voit les grands projets d'Antibes, qu'il va y avoir des augmentations d'impôts. Il n'y en aura pas. Le Versement Transport qui est aujourd'hui versé par les entreprises est prévu pour financer pour un tiers, le TCSP.

Vous avez vu que l'on a choisi un TCSP sur 16 km, efficace mais modeste, 4 fois moins cher que le tramway, 10 fois moins cher qu'un VAL. Outre ma position personnelle qui pense que demain les tramways ne seront pas les mêmes que ceux d'aujourd'hui, le tramway tourne mal et monte mal.

Malheureusement, Sophia Antipolis, ou le nord d'Antibes, est un peu plus haut que le bas d'Antibes et que dans la baïonnette de la Sarrazine, il y a quand même deux virages à négocier si l'on ne veut pas entamer les copropriétés. Mon souci dans tout ce projet, c'est de faire quelque chose par phases, en concertation avec la population, et qu'il n'y ait pas de propriété amputée de façon dramatique.

Une maison posera un problème, je le dis aujourd'hui pour être clair, c'est une maison qui est à côté du centre commercial et qui se trouve coincée entre les deux routes, il serait préférable que l'on puisse l'acquérir pour pouvoir élargir tranquillement l'espace avant d'atteindre le nœud autoroutier.

En dehors de cela, aucune maison ne sera impactée, ni amputée, si ce n'est des jardins d'immeubles, en montant la route de Grasse, sur une bande de 2 ou 3 mètres, en négociation avec les copropriétés.

Ce que je souhaite, c'est que d'abord, la plateforme multimodale se mette en place. Ensuite, ce sera le nœud autoroutier parce qu'aujourd'hui la Ligne 100 part de la gare d'Antibes, elle va aux Eucalyptus, Eucalyptus – Croix rouge, c'est à partir de la Croix Rouge pour arriver à Sophia Antipolis que se pose le problème.

Le deuxième élément fort, c'est qu'au-dessous de la route de Grasse, des équipements sont en construction, comme le "608", et d'autres logements à caractère social, ce sera de l'habitat vertical et ils auront besoin d'avoir un transport pour aller dans le centre ville autant que pour aller sur Sophia Antipolis.

Je pense que ce projet est à la fois très ambitieux et extrêmement réaliste et financé. Il nous faut le mener en concertation apaisée et tranquille.

En même temps, je le dis clairement, nous ne sommes pas dans une situation d'asphyxie globale comme on peut le rencontrer dans les grandes agglomérations. Si ce projet démarre fin 2011-2012 et qu'il s'étale sur 5 ans, en 2017 le Campus STIC aura atteint son rythme de croisière, l'aménagement des Clausonnes que mène Marc DAUNIS sur le territoire de Valbonne sera en pleine position et nous connecterons les aménagements sur Saint Philippe à Biot et sur les Clausonnes à Valbonne, avec la mise en place de la première transversale Sophia Antipolis-Nord d'Antibes-Antibes et Sophia Antipolis-Antibes.

Je pense que le timing de 2017 est raisonnable. Il faut bien cinq ans pour avoir une négociation apaisée

avec l'ensemble des riverains. L'avantage du bus, vous l'avez compris, contrairement au tramway qui est dépendant des tronçons de rails, est que l'on peut faire tout ce qui est facile au fur et à mesure et donc faciliter la rapidité du transport et sa fiabilité.

Si quelqu'un veut aller voir les Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), il peut aller à Nîmes ou à Nantes, cela ressemble à ce que nous mettrons en place.

Sur les aménagements urbains, les traversées des carrefours, tout un aménagement doit se faire de manière tranquille et c'est vrai que quand on arrive à un giratoire, il faut que le bus le traverse et qu'il y ait un système qui arrête les voitures pour laisser passer le bus et avoir une grande fiabilité.

Je dois me rendre à Nantes prochainement, ceux qui veulent m'y accompagner..., le maire de Nantes m'a confirmé qu'il allait me recevoir sur ce sujet et sur d'autres sujets hospitaliers.

Mme MURATORE ? Oui, le Maire de Nantes est Jean-Marc AYRAULT, président du Groupe Socialiste à l'Assemblée Nationale.

Avez-vous des questions sur ce sujet ?

Monsieur GONZALEZ : je vous félicite de la qualité de ce projet parce qu'il réunit les avantages d'un tramway à terme sans en avoir les inconvénients et nous aboutirons plus rapidement que s'il avait fallu construire un tramway, à un coût moindre aussi, et donc on peut se réjouir de ce projet. Bravo pour la décision de la CASA.

Monsieur le Maire : merci.

Sur l'organisation et la mise en place, comme vous le voyez sur la dernière diapositive, dans un premier temps, je pense qu'il faut que les quartiers, le Conseil de développement, se saisissent pour information, qu'ils apportent leur réflexion. Je demande bien entendu à l'ensemble des Conseillers municipaux de faire part de leurs remarques, de leurs suggestions.

Puis quand ce bilan de concertation aura été fait, on va essayer de demander au public de s'investir dans ce sujet et après nous passerons à la véritable enquête publique.

Il me semble que sur ces sujets apaisés, on peut procéder par couches successives mais en même temps bien expliquer. Comme je le disais de manière un peu humoristique, quand je parle de transport en site propre, les gens imaginent que c'est un meilleur nettoyage de la voie. Quand je parle d'un Bus à Haut Niveau de Service, les gens ne comprennent pas très bien ce dont il s'agit. Ils ne comprennent pas que c'est du plain-pied.

Quand on dit qu'on ne fait pas de tramway dans une zone comme le Cap d'Antibes, c'est pour expliquer qu'un bus doit ramasser beaucoup de monde. Il faut qu'il passe par des endroits où il y a beaucoup de monde. Si c'est dans un endroit pavillonnaire, cela n'a pratiquement aucun intérêt.

En revanche, tout partant de la plateforme multimodale, il faut déjà que l'on travaille sur la connexion de la plateforme multimodale au centre ville et au moins de la place De Gaulle. C'est aussi un travail complexe à définir. La plateforme multimodale n'est pas dans le centre ville donc il faut que le bus continue et si on peut lui trouver des espaces en site propre, ce serait bien.

Je pense en particulier à une réflexion que l'on doit avoir sur Robert Soleau qui paraît assez évidente, compte tenu des doubles files, des embouteillages etc. et comme je ne suis pas aussi passionné que Laurence Ristori sur le transport en commun, je pense qu'il faut que cohabitent le transport en commun, les vélostations et la voiture.

C'est la raison pour laquelle le parking Poirier est mis en œuvre et que le parking du Pré aux Pêcheurs doit arriver, puis les deux nouveaux parkings à Juan-les-Pins, cela permettra un système alternatif.

Enfin, il y a des espaces autour de la Croix Rouge en particulier sur lequel il y a des parcs relais, réservés au PLU. Ils doivent servir à poser sa voiture, prendre le bus ou un vélo.

La première connexion "vélo", me paraît être une connexion des Semboules aux plages. Comme il y a une

piste cyclable autonome sur la RD 35 BIS, ce n'est pas simple, il y a des endroits compliqués et on doit arriver à faire cette connexion en sachant que la deuxième boucle de vélo est située autour de Sophia Antipolis.

Merci de votre attention et de ce travail. L'avis du Conseil municipal est requis pour concertation préalable, objectifs et modalités.

J'ai l'intervention de M. MOLINE.

Monsieur MOLINE : Monsieur le Maire, merci pour cette présentation. J'ai été heureux d'apprendre que les platanes centenaires du bd Vautrin seraient conservés. Nous ne pouvons qu'être favorables à cette concertation de la CASA concernant le projet de TCSP sur Sophia Antipolis attendu depuis si longtemps.

Ce projet dont le tracé part de la gare SNCF d'Antibes jusqu'à Sophia Antipolis doit impérativement permettre de soulager et restructurer la technopole qui est actuellement un peu un labyrinthe saturé. Dans le but d'associer le plus grand nombre de personnes intéressées par ce projet, et notamment ceux qui s'y déplacent journalièrement, avez-vous prévu de diffuser des informations dans les entreprises ? Merci pour votre réponse.

Monsieur le Maire : oui bien sûr. Que l'on comprenne bien, le maximum d'entreprises contributrices de Versement Transport, c'est le Nord d'Antibes, parce que c'est la zone où il y a des grandes surfaces, et c'est la technopole de Sophia Antipolis.

Il me paraît logique, même si le transport en commun est un service public, que l'on desserve le maximum de salariés et que l'on ait donc la possibilité d'utiliser ce qui est peu le cas aujourd'hui en raison des contraintes d'horaires, dû au fait que le bus est perdu dans la circulation de voitures et a des difficultés à respecter ses horaires, il me paraît important que l'on connecte l'un et l'autre.

Pour autant il faudra avoir des services extrêmement performants pour inciter les salariés sophilopolitains à laisser leur voiture.

Tant que l'on n'aura pas à mon avis passé le nœud autoroutier dont on parlait tout à l'heure, ils continueront à prendre leur voiture car les entreprises dispersées de Sophia Antipolis ont toutes des parkings. Ils savent qu'ils vont perdre du temps pour y aller mais ils savent qu'en arrivant ils auront une place de parking.

C'est la raison pour laquelle, ce qui me paraît prioritaire en temps c'est de passer cet axe-là avec le TCSP pour pouvoir après mettre en œuvre une nouvelle politique de déplacement à partir des entreprises.

Déjà on le voit, la plupart des étudiants qui habitent Antibes et qui vont sur Sophia Antipolis, prennent la ligne 100.

C'est un premier élément.

Demain, je souhaite, et je le dis pour que ce soit clair pour tout le monde, même si cela peut énerver, qu'il y ait des étudiants sur Antibes. Il n'y a pas de raison pour qu'il n'y ait que des étudiants sur Sophia Antipolis. Il en faut sur Antibes, et qu'ils aient une vie d'étudiant. Ce ne sont pas des hordes sauvages, ce sont des gens qui consomment. Dans une ville on doit avoir cette mixité qui permet à la ville d'être dynamique. Si on dit que le Campus STIC, qui va accueillir 100, 200 ou 300 étudiants sur Antibes et qu'ils vont être sur le trajet du TCSP, c'est possible. Cela leur offrira une facilité de déplacement qui les incitera à venir.

C'est une réflexion sur l'évolution de notre population, une évolution dynamique et apaisée.
Mme MURATORE... je vous amènerai à Nantes.

Madame MURATORE : d'accord, et nous parlerons aussi de l'aéroport... Notre question portait sur les subventions, vous avez en partie répondu mais j'arrive à des chiffres un peu différents.

Pour l'Etat, j'ai un document qui dit 6,5 là je n'ai pas de montant mais vous avez dit 7 M€ je crois que cela doit correspondre.

Quand je regarde le Conseil général j'ai un coût total de 80 M€ et vous en annoncez 115.

Et là j'ai une subvention de 7,3 M€. Pourrait-on avoir, pas forcément maintenant, une note précise sur les subventions attendues par rapport à ce projet ? Il y a le financement de la taxe mais il y a les subventions attendues.

Monsieur le Maire : comme cela on aura la précision sur la subvention exacte du Conseil régional, dont j'ai toujours une certaine imprécision, vous ne l'avez pas trouvée car elle n'est pas complètement décidée.

La subvention de l'Etat est faite dans le cadre du Développement Durable, Ministre Ecologie et Transport, c'est 7 M€ forfaitaire sur l'ensemble de la ligne compte tenu du bilan carbone et de toute une série d'éléments qui relèvent plutôt de l'environnement que des déplacements.

J'ajoute, à mon avis, que le transport en site propre coûtera moins cher que les lignes de bus que nous avons aujourd'hui.

Aujourd'hui vous l'avez noté, en dehors de la ligne 100 qui fait un contournement, vous avez beaucoup de lignes qui montent. Ces lignes-là sont des doublons sur la portion Nord d'Antibes. Si on peut à ce moment-là multiplier les lignes sur un seul réseau qui est le TCSP, on aura une augmentation de la capacité de transport, une fusion des lignes et donc une économie d'échelle à terme.

J'espère bien sûr que l'Etat, la Région et le Conseil général continueront à aider la Communauté d'agglomération, mais compte tenu du VT à 1,5 tel qu'il est aujourd'hui, je pense même qu'on n'aura jamais besoin de passer à 1,8 en tout cas pas pendant la construction.

La ligne 100 est gratuite, cela concerne 2 700 personnes, ce n'est pas si mal que ça. Après il y aura un bon débat là-dessus, faudra-t-il faire des lignes gratuites ? Ou bien des gratuités pour certaines personnes ?

La ligne gratuite a un avantage, c'est qu'elle allège considérablement la charge de travail de celui qui conduit. L'intérêt de faire des gratuités sur certains types de population, c'est d'alléger la charge sur ceux qui ont des difficultés.

Quand vous avez plus de 60 ans et que vous n'êtes pas imposable, l'ensemble des bus est gratuit sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération. Pas tout le monde ne le sait. On devrait faire ce type de promotion car c'est un public qui prend moins la voiture et qui a moins de revenus statistiquement. C'est une réflexion que nous devons avoir.

La ligne 100 est gratuite pour l'instant, mais est-ce qu'à terme le TCSP sera gratuit ? Non. A mon avis il y aura des cartes de différentes couleurs, certaines seront gratuites, d'autres non. Il me paraît logique qu'il y ait des tarifs étudiants, mais que des personnes comme les cadres de Sophia qui prennent le bus payent un abonnement à l'année (200 euros aujourd'hui), surtout si l'entreprise leur en paye la moitié. Ce n'est pas scandaleux. Il faut que l'on y réfléchisse.

Aujourd'hui sur les 29 millions, environs 2,5 à 3 millions sont des recettes d'usagers et le reste c'est le VT. C'est une caractéristique de notre territoire, car beaucoup d'entreprises payent et il y a peu de coût important à cause d'une tarification extrêmement attractive. Vous avez pratiquement moins de 10 % d'abonnement complet, la plupart des abonnements qui sont sur la CASA sont des abonnements réduits (chômeurs, étudiants, personnes de plus de 60 ans etc.).

C'est une réflexion globale en terme tarifaire. En tout cas, si je peux donner un avis là-dessus, je préfèrerais rester dans une gamme tarifaire aujourd'hui sans l'augmenter plutôt que de dire que "c'est tout gratuit et nous mettons 1,8 sur l'entreprise" parce que ce n'est pas cette période de reprise économique où il faut surpénaliser. Si on a un système extrêmement florissant dans quelques années, il faudra recalculer ce type de balance.

Au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité

00-5 - PLAGES ARTIFICIELLES - LOT N°29 - « JAZZ PLA GE » - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET ACCUEIL TOURISTIQUE - CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION

Monsieur le Maire : nous avons tellement débattu souvent des plages que je vais être bref.

Les plages, c'est une délégation de service public, décision du Conseil d'Etat, jurisprudence "Plage Joseph Antibes, suite à conflit Ville d'Antibes, plagistes Antibes".

Le droit, je dirai que c'est nous qui l'avons fait et qui l'avons exploré, c'est aujourd'hui le droit français.

Dans ce contexte, j'ai dit à plusieurs reprises que je souhaitais la qualité et que si ce n'était pas la qualité c'était une plage publique.

Il n'y a aucune raison de laisser un espace sous-qualifié et qui donne une mauvaise image de notre ville.

Dans ce contexte, nous devons décider aujourd'hui sur l'ensemble des plages, entre Courbet et Golfe Juan. Je vous rappelle que ce sont des plages artificielles, je vous rappelle aussi qu'elles ont été réaménagées en terme urbain, et que l'on a mis une promenade qui empêche désormais le stationnement et qu'en compensation de l'autre côté de la voie, on a ouvert un parking avec la collaboration de l'aménageur d'Antibes-les-Pins pour permettre d'accéder aux plages par un passage souterrain.

Dans cette zone-là, c'est la zone sur laquelle il y a la plus forte érosion, si vous regardez les plages dans les années 20 ou 30, vous voyez qu'il n'y avait pas de route ni de plage et la mer venait jusqu'à la maison mauresque, qui avait les pieds dans l'eau.

Il n'est donc pas illogique que petit à petit certaines zones s'engraissent et que d'autres qui dégraisent, surtout à cet endroit.

Le renouvellement que nous faisons aujourd'hui est pour quatre ans.

Je n'ai retenu avec la commission que les plages qui répondaient à l'ensemble des objectifs que nous avons fixés, en particulier en qualité. Je l'ai dit, je ne veux plus de tôles ondulées sur les plages d'Antibes. S'il y a des tôles ondulées, il n'y aura pas de plages. Je l'ai dit aussi, il faut que l'on se rapproche du décret, puisqu'il s'appliquera en 2015 et tout sera démontable.

Je ne peux donc pas accepter des projets qui ne soient pas démontables pour une période de quatre ans. Je souhaite, comme mentionné dans le cahier des charges, que tout ce qui est prévu, soit démontable et ce qui est en dur ne soit pas renforcé.

Cinq plages ne répondent pas aujourd'hui aux critères et ne vous sont donc pas proposées aujourd'hui. Si d'ici trois semaines ils présentent un projet compatible avec les éléments de qualité, de rénovation, d'investissement sur quatre ans, de conformité au projet, au décret, il n'y a pas de raison qu'ils ne soient pas retenus. Si ce n'est pas le cas les plages redeviendront publiques.

Mais ces cinq plages, aujourd'hui, je ne peux pas vous les présenter parce qu'elles ne répondent pas au cahier des charges.

Très clairement, je demanderai à ce que le cahier des charges soit vérifié dès la première année.

Je suis désolé d'avoir une attitude de ce type. D'autant plus que je sais qu'en 2015 le décret s'appliquera sur cette zone-là, on n'est pas à 50 publiques et 50 privées, mais plutôt à 60 publiques et 40 privées.

Pour ma part, comme je suis plutôt transparent sur ce que je fais, j'ai interpellé le Ministre chargé du Tourisme pour que le décret ne soit pas modifié. Il faut que les choses restent démontables. On a suffisamment subi de coups de mer avec du béton qui volait au travers des plages pour bien comprendre et bien avoir fait comprendre à tout le monde que sur une plage, en particulier comme c'est le cas là, sur le domaine public maritime, on ne peut avoir que des installations démontables, même si le démontable n'est pas démonté à chaque saison, mais qui en même temps préservera les exploitants des éventuels coups de mer.

Le deuxième point c'est que la répartition ne me paraît pas juste :

- sur les plages naturelles : 80 % de publiques, 20 % de privées ;

- sur les plages artificielles : 50 % de publiques et 50 de privées.

Dans l'organisation des plages sur Juan-les-Pins ce n'est pas notre intérêt, autant je pense qu'il faudra des plages publiques sur Juan-les-Pins-centre ville, autant je pense qu'on le voit bien, là, on a suffisamment d'espace et on ne va pas créer des plages privées supplémentaires sous prétexte qu'on est à 40/60.

Je voudrais qu'en fonction des territoires, le décret permette d'adapter la répartition sur l'ensemble du littoral de type identique, je n'inclue pas les plages du Cap d'Antibes ou celles en galets du Fort Carré, force est de constater que de la Salis à Golfe-Juan ce sont des plages de même type, des plages de sable.

Pourquoi serais-je obligé de faire 20 % de plages privées à la Salis alors qu'il n'y en a pas, cela devrait rester ainsi et je pense qu'il vaut mieux essayer de l'organiser sur l'ensemble urbain plutôt que de définir du 80/20 et du 50/50 par secteur de plages.

Voilà donc la modification que j'ai souhaitée. Ce n'est pas une modification majeure mais elle est importante pour que l'on réfléchisse ensemble à la façon dont demain nous aurons accès à la plage publique ou à la plage déléguée dans le cadre d'une délégation de service public.

Voilà ce que je voulais vous dire pour être tout à fait transparent.

Bien entendu, chaque personne qui a postulé sait qu'en 2015 tout sera démonté et que l'on remontera que du démontable comme lorsqu'arrivera l'échéance des autres plages naturelles sur Juan-les-Pins en espérant que le bon sens atteindra le sommet de l'Etat et qu'ils comprendront qu'il vaut mieux essayer de faire en sorte que chaque ville adapte ses pourcentages globaux en fonction des sites particuliers, plutôt que de se trouver dans un système dans lequel on est obligé de faire du 80/20 ou du 50/50, quel que soit l'endroit.

Concernant les périodes, la Ville avait pensé que c'était plus intelligent de faire des périodes longues, et l'Etat à cette époque-là avait pensé faire des périodes courtes en disant que c'était plus facile pour la concurrence. Moi, je prétends, car c'est une évidence, que plus la période est courte, moins la concurrence est forte. Si on demande à quelqu'un de tout démolir et de tout reconstruire et d'amortir en une année, sans savoir si l'année d'après il peut l'avoir, on aura zéro concurrence.

Je suis pour des périodes longues, à la fois pour que l'amortissement d'un investissement de qualité se fasse et en même temps pour qu'il y ait dans le cadre de la délégation de service public une vraie concurrence.

Je donne la parole à tout le monde.

Madame VERCNOCKE : ce sera très très bref. Nous nous sommes tous rendu compte que le calendrier effectivement ne se prêtait pas à un renouvellement radical et à une concurrence effrénée, on peut juste considérer que la question de la véritable attractivité commerciale de nos plages s'opposera ultérieurement et comme à son habitude, l'Union pour Antibes Juan-les-Pins s'abstiendra sur cette délibération pour les mêmes raisons. Je vous remercie.

Monsieur LA SPESA : ce sera encore plus court puisque vous avez répondu à la question que je voulais vous poser, sur les cinq plages qui n'étaient pas dans le rapport. On se doutait un peu mais on voulait avoir confirmation.

J'en profite également pour vous dire que l'on ne prendra pas part au vote.

Madame MURATORE : je vais être un petit peu plus longue. Nous rappelons qu'il y a trop de plages privées à Juan-les-Pins ou pas assez de plages libres. Le renouvellement des délégations de service public aurait été l'occasion de réorienter ce ratio et peut-être en 2015, avec les nouvelles délégations de service public.

Nous constatons que les plagistes retenus sont les anciens exploitants, pourquoi pas, surtout compte tenu de la durée de la délégation de service public.

Pour pratiquement tous les candidats, le dossier indique que l'offre ne répond pas complètement aux dispositions du cahier des charges de la délégation de service public d'accueil touristique et balnéaire mais après négociation, le délégataire a satisfait aux conditions.

Nous n'avons aucune information sur les points qui posent des problèmes hormis la démontabilité, ni comment le délégataire y a répondu. Mais nous avons les informations sur les contrôles réalisés les années précédentes. Quelles garanties avez-vous que les questions soulevées par les contrôles ne se reproduiront pas ? Exemple, manque d'attestation d'assurance, panneau d'affichage pas à la bonne place, matériel de premier soin incomplet, etc.

Une plage qui pourtant a été retenue, n'a pas rendu son rapport annuel. Quelle garantie financière lorsque l'endettement pour certaines dépasse 100 % des capitaux propres et qu'il est exigé de constituer des provisions pour la démontabilité pour l'infrastructure.

En ce qui concerne la part variable de la redevance, je vais reprendre les explications du Conseil du 17/09 car je n'avais pas été bien comprise, cette redevance n'est absolument pas progressive. Nous demandons une tranche supplémentaire car actuellement lorsque l'on dépasse 483 609 €, plus le chiffre d'affaires est important, moins on paie en pourcentage.

Exemples :

- pour un chiffre d'affaires de 100 000 € on paie 4,39 % du chiffre d'affaires ;
- pour un chiffre d'affaires de 500 000 € on paie 7,90 % ;
- pour un chiffre d'affaires de 1 000 000 € on paie 3,95 % ;
- pour un chiffre d'affaires de 2 000 000 € on paie 1,97 % .

Et je pourrais continuer comme cela mais je crois que là c'est clair. Pour cette fois-ci c'est fichu mais pour 2015 nous insistons encore pour qu'il y ait une tranche supplémentaire et d'autres modalités de calculs de la part variable. Merci.

Monsieur le Maire : j'ai compris la position de l'Union pour Antibes Juan-les-Pins, ce n'est pas moi qui ai fait les quatre ans, en même temps, je répète que l'on partage les mêmes objectifs d'avoir un accès aux plages publiques et en même temps des établissements de qualité.

Je sais que la Gauche et l'Ecologie ne participe pas au vote parce qu'elle conteste le fait qu'il y ait une délégation de service public et que tout ou presque devrait être public. Ce n'est pas mon opinion, je pense qu'il y a là une source d'emplois, de revenus, d'activité économique.

Pour Madame MURATORE, j'ai bien lu ce qu'a dit la Chambre Régionale. Elle félicite la Ville d'ailleurs d'être passée en délégation de service public et qu'on ait été les initiateurs, il y a un élément qui était que l'on ne retirait pas assez de revenus des plages privées.

C'est la raison pour laquelle, je ne sais pas si on vous l'a bien transmis, mais il y a un relèvement de toutes les tranches, et un revenu supposé supplémentaire même en tenant compte de la part variable de 150 000 € de plus pour la Ville par an.

Je rappelle, sans choquer personne, que ce ne sont pas les plages les plus rentables. Plus vous vous éloignez du cœur de Juan-les-Pins moins vous avez de rentabilité. Lorsque l'on a regardé les bilans on s'est aperçu que ce n'était pas des affaires extrêmement juteuses, mais souvent des affaires familiales qui ont une bonne rentabilité, mais la rentabilité est d'autant plus forte que l'on est proche de Juan-les-Pins.

En même temps, et je l'assume totalement, on a fragilisé un certain nombre de plages qui se trouvent entre Juan-les-Pins et Golfe-Juan qui, avant, bénéficiaient d'un stationnement anarchique, qui n'est plus possible aujourd'hui.

Il me semble que l'augmentation très substantielle que l'on a mis en place correspond à la volonté de répondre à ce qu'avait mentionné la Chambre Régionale, ce secteur n'est pas de très forte rentabilité.

Alors, vous acceptez que l'on délibère globalement ?

Ne participent pas au vote ?

Madame MURATORE : nous ne participons pas au vote non pas sur le principe de la délégation de service public puisqu'effectivement ce n'est pas le souci, mais c'est par rapport au nombre de plages et aux plages libres qui restent disponibles. Nous ne participerons donc pas au vote

Monsieur le Maire : là vous êtes avec du 60/40 quand même... ce n'est l'endroit où l'argument est le plus fort... mais chacun donne l'explication de vote qu'il souhaite.

Donc pas de participation au vote de la Gauche et l'Ecologie et du PS et les Verts (M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

Abstentions ? Union pour Antibes Juan-les-Pins.

Contre ? 0

Adopté à **l'unanimité des suffrages exprimés** (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

Je considère que ce vote vaut pour les questions n°00-5 à 00-14.

00-6 - PLAGES ARTIFICIELLES - LOT N°34 bis - « LA P LAGE » - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET ACCUEIL TOURISTIQUE - CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION

Non participation de : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY

Adopté à **l'unanimité des suffrages exprimés** (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

00-7 - PLAGES ARTIFICIELLES - LOT N°34 ter - « RIVE GAUCHE » -DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET ACCUEIL TOURISTIQUE - CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION

Non participation de : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY

Adopté à **l'unanimité des suffrages exprimés** (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

00-8 - PLAGES ARTIFICIELLES - LOT N°35 - « PEDALO » -DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET ACCUEIL TOURISTIQUE - CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION

Non participation de : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY

Adopté à **l'unanimité des suffrages exprimés** (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

00-9 - PLAGES ARTIFICIELLES - LOT N°36 - « BIJOU PL AGE » - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET ACCUEIL TOURISTIQUE - CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION

Non participation de : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY

Adopté à **l'unanimité des suffrages exprimés** (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

00-10 - PLAGES ARTIFICIELLES - LOT N°38 - « ARC-EN-CIEL » -DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET ACCUEIL TOURISTIQUE - CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION

Non participation de : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY

Adopté à **l'unanimité des suffrages exprimés** (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

00-11 - PLAGES ARTIFICIELLES - LOT N°41 - « ANTIPOLIS » -DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET ACCUEIL TOURISTIQUE - CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION

Non participation de : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

00-12 - PLAGES ARTIFICIELLES - LOT N°42 - « POURQUOI PAS » -DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET ACCUEIL TOURISTIQUE - CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION

Non participation de : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

00-13 - PLAGES ARTIFICIELLES - LOT N°43 - « LE RANCH » -DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET ACCUEIL TOURISTIQUE - CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION

Non participation de : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

00-14 - PLAGES ARTIFICIELLES - LOT N°44 - « BRETAGNE » -DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET ACCUEIL TOURISTIQUE - CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION

Non participation de : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

MONSIEUR GONZALEZ

01-1 - VIEILLE VILLE - RAVALEMENTS DE FACADE - SUBVENTION COMMUNALE - 14, RUE ARAZY - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur GONZALEZ : c'est une délibération traditionnelle concernant les ravalements.

Monsieur le Maire : nous passons au vote : Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 45 voix POUR sur 49 (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

01-2 - RÉGULARISATION DES LIMITES DU DOMAINE PUBLIC - PARCELLE DE TERRAIN DE 76 M² SISE BOULEVARD DU VAL CLARET - RÉTROCESSION GRATUITE

Monsieur GONZALEZ : tout est dit dans le titre, il s'agit d'approuver la rétrocession à titre gratuit, venant en régularisation, des emprises cadastrées AV 252 et 253 pour une superficie de 76 m² et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir ;

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

01-3 - DELAISSES DE VOIRIE APPARTENANT A ALTAREA COGEDIM CHEMIN DE SAINT-CLAUDE ET CHEMIN DES RASTINES - AD 835 POUR 1.753 M² - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur le Maire : intervention Mme DUMAS.

Madame DUMAS : simplement, je profite de cette délibération pour vous demander si l'occupation du domaine public de ces chantiers importants est demandée et payée. Dans ce cas là, quel est le tarif et quelle est la recette de toutes les occupations de ces gros chantiers qui ont lieu actuellement.

Monsieur GONZALEZ : je pense que ce n'est pas le sujet de la délibération.

Monsieur le Maire : Mme Dumas a dit qu'elle profitait de la délibération, elle a bien précisé qu'elle était hors sujet.

Monsieur GONZALEZ : le sujet de la délibération c'est de dire que le constructeur remet à la Commune 1 750 m² de terrain. Votre question ne correspond pas à la délibération.

Monsieur le Maire : est-ce qu'il y a une occupation du domaine public aux Rastines ?

Monsieur GONZALEZ : il n'y a pas d'occupation du domaine public.

Madame DUMAS : *inaudible*

Monsieur GONZALEZ : il n'est pas sur la route chère Madame, vous n'avez pas su lire, excusez-moi ! En fait, ils ont un foncier sur lequel ils ont bâti. Je vais essayer d'être pédagogue, ce que je ne suis pas beaucoup et je le reconnais. Ils ont construit un bâti sur un foncier qui leur appartient et on leur a demandé de nous céder une partie de ce foncier pour effectivement créer du domaine public.

Ils n'allaient pas payer sur un domaine public qu'on ne leur a pas donné, alors qu'en fait, ils donnent un terrain privé pour en faire du domaine public et ils nous le font payer à un euro symbolique.

Monsieur le Maire : le chantier est chez eux.

Monsieur GONZALEZ : en plus je me permets de faire remarquer que ce programme, sur 44 logements, contient 24 logements sociaux. Des opérations comme cela sont exemplaires.

Monsieur le Maire : en dehors de cette opération, quand il y a une opération privée sur le domaine privé et qu'ils remettent une partie du domaine privé au public on ne leur fait pas payer la partie qu'ils vont nous remettre.

En ce qui concerne les occupations d'espaces publics, il y a un tarif que je n'ai pas en tête mais qui est journalier et payé de la même façon pour l'ensemble de la ville.

Concernant cette délibération, Mme DUMAS a bien dit qu'elle profitait de cette délibération pour poser une autre question à laquelle elle a eu réponse, il s'agit de l'acquisition à l'euro symbolique d'un délaissé de voirie de 1 753 m².

Qui est contre ? S'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

01-4 - VOIE NOUVELLE LIAISON FONT SARDINE - PARCELLE AO 94 ROUTE DE NICE APPARTENANT A MONSIEUR NATIVI - ACQUISITION A TITRE ONÉREUX

Monsieur GONZALEZ : il s'agit là aussi d'une acquisition de terrain privé pour en faire l'entrée d'une future voie qui va relier la RD 6007 à l'avenue Jules Grec. Donc c'est l'illustration même, par rapport à la délibération précédente, qu'ici nous sommes obligés de payer un terrain privé pour le transformer en terrain

public, ouvert à la circulation alors que tout à l'heure, c'était dans le cadre d'un programme de construction où nous avons pu avoir à l'euro symbolique une parcelle beaucoup plus importante.

Vous avez le plan de cette nouvelle voie.

Pourquoi sommes-nous si avancés sur cette nouvelle voie ? C'est que nous avons passé déjà certaines délibérations dans le cadre de construction qui nous ont permis d'acquérir à l'euro symbolique des parcelles. Ainsi, la voie pourra être livrée sans doute dans les deux ans à venir.

Cette délibération est très importante car il s'agit en fait de l'entrée sur la 6007.

Monsieur le Maire : ... et qui permet l'accès à la maison de retraite publique, entre autre.

Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

01-5 - 23 RUE AUBERNON - LOTS 2 ET 4 - BN n° 95 - MISE EN VENTE PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - MODIFICATION DU PRIX DE VENTE - AMENDEMENT DE LA DÉLIBÉRATION DU 30/10/2009

Monsieur GONZALEZ : c'est une délibération que nous avons déjà passée après estimation des Domaines, malheureusement la vente n'ayant pas pu s'effectuer dans le temps imparti pour que l'estimation puisse subsister, il a fallu que nous fassions une demande nouvelle à France Domaine qui nous a donné un nouveau prix, puisque le prix nouveau est de 1 780 000 au lieu de 1 600 000 pour la première fois.

Nous allons remettre ce bien en appel d'offres, en sachant que nous avons beaucoup hésité avant de le faire. Nous avons fait demandé aux services de réaliser une nouvelle étude par les services pour savoir si c'était transformable relativement facilement et à un coût abordable, pour faire du logement social. Le bâti actuel est tel qu'il faudrait des sommes extrêmement importantes pour réaliser des logements sociaux et que nous préférons vendre ce bien pour le transformer en logements sociaux neufs.

Monsieur le Maire : intervention La Gauche et l'Ecologie.

Madame DUMAS : nous l'avons déjà dit, nous sommes toujours du même avis. Nous sommes opposés à cette vente même si le prix augmente de 10 % en un an d'ailleurs, c'est un constat qui ne nous réjouit guère puisque le prix de l'immobilier continue malheureusement sa croissance délirante.

Nous restons convaincus de la nécessité pour la Ville de travailler en collaboration avec la SACEMA pour mettre son patrimoine immobilier au service de la population et répondre aux multiples demandes de logements conventionnés dans la Vieille Ville.

Monsieur le Maire : moi aussi je suis constant, je pense que quand on n'a pas les moyens de délivrer pour une certaine somme un certain nombre de logements sociaux, on a un rapport entre le nombre de logements sociaux livrés et le coût important pour la Commune, il vaut mieux récupérer cet argent et le mettre dans les logements sociaux neufs, à mon avis c'est beaucoup plus efficace que de s'acharner à vouloir conserver à un endroit spécifique des logements sociaux.

Vous avez l'îlot Macé, qui a été acquis par petits bouts, et qui aujourd'hui fait l'objet de logements sociaux en Vieille Ville, c'est bien organisé et effectivement nous avons pu avoir des prix élevés mais raisonnables.

Je rappelle que sur l'îlot Macé Vieille Ville, la Communauté d'agglomération verse 2 M€ d'équilibre, c'est dire que quand on construit dans le Vieil Antibes du logement social, c'est lourd.

Compte tenu des objectifs qui sont les nôtres, et que je suis sûr que vous partagez, c'est-à-dire d'avoir le maximum de logements qui répondent à l'attente de notre population, les sommes dont nous disposons,

nous devons les consacrer à plus de logements plutôt qu'à faire peu de logements.

C'est la raison pour laquelle nous l'avons dit, un ensemble des équilibres financiers de la Ville passe par une libéralisation d'un certain nombre de domaines publics que nous devons aliéner pour pouvoir au contraire, construire et mettre à disposition un certain nombre de secteurs, à la fois pour de l'équipement public et à la fois pour du logement social.

Nous sommes constants et nous ne sommes pas étonnés de nos interventions respectives.

On peut toujours dire que c'est dommage que les prix montent, sauf quand on vend, si on vend.

Au vote : Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 46 voix POUR sur 49 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

MONSIEUR SEITHER

05-1 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - REALISATION D'UN FOYER-CLUB D'ANIMATION EN CENTRE VILLE - GARANTIE D'EMPRUNTS PAR LA COMMUNE

Monsieur SEITHER : il s'agit du CCAS qui réalise un foyer club d'animation en centre ville, avenue Pasteur et qui nous demande d'accorder notre garantie bancaire à hauteur de 100 % sur un programme de 3 360 000 € visant finances en fonds propres de 1 millions d'euros.

Ils demandent deux prêts : un de 1 400 000 € qui sera autour de zéro auprès de la CARSAT et un prêt de 860 000 € qu'ils réaliseront auprès d'un organisme bancaire.

Monsieur GENTE : pour apporter quelques compléments d'information, il s'agit du projet qui se situe au niveau du foyer existant à l'heure actuelle à l'avenue Pasteur et qui va consister par l'achat de Mirabeau, environ 500 m² sur l'immeuble qui se fait en face, plus la couverture de la cour, le réaménagement et la réhabilitation du foyer tel qu'il existe aujourd'hui avec les normes de sécurité et d'accessibilité, d'avoir un foyer club en plein centre ville de plus de 1 000 m² qui continuera de mailler le territoire.

Nous avons celui de la Fontonne à l'heure actuelle, nous aurons celui en plein centre ville et celui qui est prévu sur Juan-les-Pins, dans un avenir proche, puisque nous avons pris une délibération au dernier Conseil municipal pour déclasser le terrain.

Monsieur le Maire : effectivement, nous aurons un maillage de trois grands foyers : Fontonne, reconnu comme très efficace, le foyer centre ville totalement rénové et agrandi, et Juan-les-Pins qui est prévu dans un prochain plan après aliénation d'un bien.

Au vote : Qui est contre ? S'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

MADAME PUGNAIRE

08-1 - CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS - ADHESION DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2011

Madame PUGNAIRE : il vous est proposé, chers collègues, d'adhérer chaque année, au Conseil national des Villes et Villages fleuris, qui valorise son label auprès de tous les publics, développe une communication sur le plan national et international, ainsi qu'un accompagnement promotionnel pour le compte des communes. Il est demandé au Conseil municipal de réaliser toutes démarches nécessaires à l'adhésion de la Commune au Conseil national des villes et villages fleuris.

Le montant de la cotisation 2011 s'élevant à 640 €.

Monsieur le Maire : intervention La Gauche et l'Ecologie.

Monsieur LA SPESA : nous voterons cette délibération. Il est vrai, comme de nombreux antibois, on constate que la ville est loin d'être un modèle de propreté et de cohérence en terme de mobilier urbain. On ne peut pas dire que la Commune représente un environnement favorable au séjour de la population ou de l'accueil touristique.

Heureusement que ce constat est minimisé quand même par le dévouement et le professionnalisme des équipes de nettoyage et des jardiniers, avec leur magnifique outil qu'est la pépinière.

C'est pour cela que nous sommes d'accord avec cette adhésion qui va certainement inciter la Commune à améliorer son cadre de vie, en mettant nous l'espérons, beaucoup plus de moyens humains et financiers dans ce secteur.

Monsieur le Maire : génial. Je vous attendais dans une adhésion forte, c'est un service public, fait par un service public, aussi bien les jardins que le nettoyage de la Ville.

L'audit et la Chambre régionale nous disent que nous avons le nombre de personnel suffisant. Je n'imaginai pas une seconde que vous alliez critiquer la qualité des agents ou leur travail. Ils sont en nombre suffisant, ils ont la qualité suffisante, et donc nous allons répondre à cet objectif qui est logique. C'est l'environnement, la qualité de la vie.

Il me semble que si l'on regarde ce qui a été fait au bas d'Albert 1^{er}, sur le premier tronçon de Wilson, sur la place De Gaulle, qui est moins critiquée qu'avant, et sur l'ensemble des éléments d'aménagement urbain, la place Mariéjol, la place du château, l'évolution du mobilier urbain et de l'environnement de la Ville est plutôt en progression qu'en régression.

Je suis sûr que nous allons continuer à progresser avec le nombre et la qualité que nous avons aujourd'hui et que nous avons l'intention de maintenir.

Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

MONSIEUR RAMBAUD

11-1 - ANIMATION - MANIFESTATIONS 'LA COLOMBE D'OR' et 'MEDITERRANEA : FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'IMAGE SOUS MARINE ET DE L'AVENTURE' - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur RAMBAUD : mes Chers collègues, vous savez que chaque année, l'Office de Tourisme organisait au Palais des Congrès deux manifestations, « la Colombe d'Or » et « Méditerranéa », vu que ce Palais des Congrès est en cours de démolition, la ville met à disposition de l'Office de Tourisme, les Espaces du Fort Carré à travers une convention de partenariat.

Pour être conforme à la délibération que nous avons votée en 2007, le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les manifestations à caractère commercial, doit être fixé par une délibération spécifique.

Il est ainsi donc proposé de fixer le montant de la redevance à 1 409,04 € en référence au tarif pratiqué au Salon des Antiquaires, pour la totalité de l'occupation relative aux deux manifestations précitées.

Monsieur le Maire : intervention Union pour Antibes Juan-les-Pins.

Monsieur MOLINE : Monsieur le Maire, pouvez-vous nous confirmer comme nous le pensons, que la Chambre de Commerce italienne n'a rien à voir avec cette convention entre la Ville et l'EPIC ? Car en pied de page de la convention, elle est stipulée.

Monsieur le Maire : elle n'a rien à voir.

Il y avait deux manifestations subventionnées par la ville, qui étaient organisées au Palais des congrès qui passent sur les Espaces du Fort Carré. Ce sont deux manifestations organisées par l'EPIC donc il y a un petit jeu d'écriture qui fait que l'EPIC demande à la Ville d'utiliser les installations, on le loue à l'EPIC qui lui-même le met à disposition des manifestations.

Monsieur MOLINE : je signalais juste une erreur de copier-coller en bas du projet de convention.

Monsieur le Maire : c'est une coquille sur une vieille page. C'est corrigé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

MADAME CANOVA

12-1 - MARIAGES - RÉPARTITION DES DONS REÇUS - ANNÉE 2010

Madame CANOVA : la Ville a reçu en don la somme de 1 741,70 € à l'occasion des mariages, je vous demande d'accepter de répartir cette somme entre les 5 associations habituelles pour chacune la somme de 348,34 €.

- Équipe Saint-Vincent	348,34 €
- Fondation « Les Petits Frères des Pauvres »	348,34 €
- Association « Amitié et Loisirs des Anciens »	348,34 €
- Le Secours Populaire	348,34 €
- Le Secours Catholique	348,34 €

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR BIGNONNEAU

21-1 - 5ème SALON NAUTIQUE DE GRANDE PLAISANCE « ANTIBES YACHT SHOW » - 7 au 11 avril 2011 - MISE A DISPOSITION DU BASTION SAINT JAUME ET DE L'ESPLANADE DE LA GRAVETTE - FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION.

Monsieur BIGNONNEAU : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, comme chaque année depuis quatre ans, la Commune d'Antibes Juan-les-Pins s'associe à ce qui est devenu au fil du temps, un salon nautique important dans le monde et qui marque le début de la saison à savoir, l'Antibes Yacht Show.

Pour ce faire nous mettons à disposition un des espaces les plus remarquables de notre cité, le Bastion St Jaume. Nous devons donc adopter une tarification qui tient compte de l'avantage consenti à l'organisateur. En conséquence, il vous est proposé de fixer cette année la redevance relative à l'organisation d'un salon nautique de grande plaisance, pour l'année 2011 et pour 21 jours prévisionnels d'occupation des installations sur 3 000 m² à un montant de 6 082,70 € soit 4 % d'augmentation par rapport à l'année dernière.

Au surplus, il apparaît normal au regard des règles de gestion du patrimoine communal, comme le souligne le Code général de la Propriété des Personnes publiques, d'associer la rémunération de la mise à disposition du Bastion St Jaume avec la richesse produite par les manifestations payantes ouvertes au public en complétant la redevance d'occupation à base métrique avec une redevance assise sur une fraction du chiffre d'affaires hors taxe dont il est proposé de retenir 0,5 %.

Monsieur le Maire : intervention La Gauche et l'Ecologie, PS et les Verts.

Monsieur LA SPESA : nous ne voterons pas cette délibération, mais afin de vous éviter toute interprétation ambiguë nous vous réaffirmons notre accord pour l'application de redevance lors de l'occupation du domaine public. Redevance d'autant plus justifiée lorsqu'elle concerne des manifestations commerciales. Nous aimerions aller plus loin en demandant un barème bien plus important malgré l'augmentation, lorsque la manifestation concerne une industrie de prestige qui n'est nullement concernée par la crise.

Cela sans parler des nuisances induites pour les antiboises et les antibois, qui ne peuvent plus accéder aux remparts ni à la Gravette. Sans évoquer aussi la gêne importante imposée aux artisans pêcheurs.

Contrairement à vous, nous ne pensons pas que passer sa journée à bader devant des engins dont le prix ferait tourner la tête d'un chômeur ou d'un jeune antibois à la recherche d'un logement, ne soit une activité tout à fait indispensable sur notre Commune. Il est vrai que le prix d'accès et les vigiles à l'entrée font que ce salon est bien destiné et réservé uniquement à une clientèle à haute valeur ajoutée, clientèle qui seule possède le standing nécessaire pour pouvoir profiter de cet étalage de richesse.

Pour ce qui nous concerne, nous trouvons ce salon tout à fait indécent et provocateur, si vous continuez dans cette voie, l'image d'Antibes sera uniquement au quai des milliardaires, au port des milliardaires, au Cap des milliardaires alors que la grande majorité des antiboises et des antibois passe son temps à se dépêtrer dans des problèmes financiers.

Monsieur le Maire : Monsieur LA SPESA, j'ai connu des fins de mois difficiles et probablement plus que vous. Dans ce contexte-là, à cette époque-là, j'étais content de trouver un certain nombre de gens qui me permettaient de travailler pour me payer mes études. Ces gens avaient de grandes cliniques et me faisaient travailler la nuit. Je ne les ai jamais considérés comme faisant partie des riches qui étalaient leur argent, j'ai toujours considéré qu'ils me permettaient justement de payer mes études.

Je pense que les artisans et les commerçants d'Antibes qui n'ont pas toujours des fins de mois faciles, sont plutôt contents qu'il y ait des bateaux de milliardaires qui les font travailler (décoration florale, livraison de denrées alimentaires...), et qui font travailler l'ensemble de l'économie. Je ne fais pas de distinction entre l'économie des riches et celle des pauvres.

Je regarde que sur Sophia Antipolis, sur le port d'Antibes, oui, effectivement, il y a une attractivité d'une clientèle riche. Tant mieux. Je pense que contrairement à vous, je ne souhaite pas arriver à une situation où il n'y aurait plus de riches, sinon il n'y aurait que des pauvres. Il me semble qu'au contraire, pour que justement, il y ait de l'emploi, il faut continuer à développer ces activités.

On dit le quai "des milliardaires"... croyez-moi le nombre de gens modestes qui se baladent sur ce quai et qui regardent les bateaux sans envie, sans jalousie, sans amertume mais juste pour le plaisir de regarder des choses qui sortent de l'ordinaire, il y en a beaucoup plus que ce que vous croyez.

Madame MURATORE : nous constatons avec satisfaction l'introduction d'une part variable. Toutefois nous sommes toujours dans l'attente de la remise à plat du calcul des redevances du domaine public, remise à plat à laquelle vous vous étiez engagés. Pouvez-vous nous donner le calendrier, des informations sur les nouveaux modes de calculs ?

Monsieur le Maire : c'est en cours.

Monsieur GONZALEZ : deux points. Le premier concernant la crise qui touche plus violemment la grande plaisance que les autres secteurs et tous les spécialistes vous le diront, je ne peux pas laisser passer une contre-vérité, une nouvelle d'ailleurs. Par ailleurs, il faut savoir qu'il y a un organisateur qui prend en charge cette manifestation sur le plan financier.

Cette manifestation était l'an dernier légèrement déficitaire. Donc, heureusement, il y a encore des entrepreneurs qui savent prendre des risques, au plus grand bénéfice de la majorité des personnes.

Monsieur le Maire : pour une fois c'est Jean-Pierre qui est calme et moi qui me suis un peu énervé ! Et je m'en excuse.

Nous passons au vote : qui est contre ? 3. Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 45 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

MONSIEUR CHIALVA

24-1 - ASSAINISSEMENT - RESEAU D'EAUX USEES DE LA COMMUNE – EXTENSION NOUVELLE GARE DE BIOT - CONTRAT D'OFFRE DE CONCOURS DE LA SNCF - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur CHIALVA : Monsieur le Maire, la nouvelle gare de Biot en cours de construction, se situe en zone non assainie au PLU, arrêté au 29/01/2010. La SNCF souhaite que cette dernière soit raccordée au réseau public d'assainissement collectif et que les travaux nécessaires soient réalisés par la Commune d'Antibes. La SNCF offre son concours financier à hauteur de 102 000 € TTC. En conséquence, la SNCF et la Commune ont convenu de signer un contrat qui permettra de définir le périmètre des travaux pris en charge par la collectivité et par la SNCF, ainsi que les modalités de leur réalisation et du recouvrement sur le budget annexe de l'assainissement, de la participation financière proposée par la SNCF à l'achèvement de ces travaux.

Il est demandé d'approuver le projet de contrat d'offre de concours de la SNCF relative à l'extension du réseau public d'assainissement, pour le raccordement de la nouvelle gare de BIOT, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer ce contrat d'offre de concours avec la SNCF.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

24-2 - ASSAINISSEMENT - RESEAU D'EAUX USEES DE LA COMMUNE – EXTENSION CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE MEUBLES ET D'UN PARKING - CONTRAT D'OFFRE DE CONCOURS DE LA SC POIRIER ET DE LA SC VIEUX CHENE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur CHIALVA : c'est le même principe, on est sur un permis de construire déposé le 16/08/2010 pour la construction d'un magasin de meubles et d'un parking au 2801 chemin de Saint Claude, par la SC POIRIER et la SC VIEUX CHENE, qui souhaitent que l'établissement soit raccordé au collecteur public d'assainissement le plus proche, situé à 90 mètres environ de la parcelle concernée.

Pour des raisons de savoir-faire et de propriété de la canalisation, elles souhaitent également que les travaux soient réalisés par la Commune. A ce titre la SC POIRIER et la SC VIEUX CHENE offrent leur concours financier à hauteur de 60 000 € TTC afin de couvrir une partie des dépenses liées à la réalisation d'une extension du réseau public d'assainissement existant sous le chemin de St Claude.

En contrepartie de leur offre, elles seront exonérées de la participation pour raccordement à l'égout qui aurait été inférieure à cette offre.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le présent projet, de contrat d'offre de concours.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

24-3 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE - PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX – APPROBATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur CHIALVA : dans le cadre d'une prescription vis-à-vis du PLU, la Commune a donc décidé par délibération du 21/11/2008 d'entreprendre une étude prospective permettant :

- de quantifier des apports supplémentaires d'eaux usées sur les têtes de réseaux concernés par les

différentes zones à enjeu prévues sur l'amont de la Commune et représentant une population de 47 200 habitants ;

- d'établir un programme pluriannuel de travaux correspondant à l'adaptation du système d'assainissement à ces apports supplémentaires.

Concernant le système de collecte, l'étude prospective réalisée par le cabinet SOGREAH Consultants, préconise un programme de travaux pour la régie d'assainissement pour les années 2011 à 2017, s'élevant à 28,7 M€ HT d'équipements.

Concernant le traitement des eaux usées, l'étude conclue à la nécessité d'optimiser le fonctionnement de la station d'épuration actuelle, de construire une nouvelle station d'épuration par le biais d'une délégation de service public estimée à 42,7 M€ HT, mise en service de l'ouvrage en 2017.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'adaptation du programme pluriannuel de travaux d'assainissement issu de l'étude prospective, sa planification, ainsi que son financement.

Monsieur le Maire : intervention La Gauche et l'Ecologie.

Monsieur LA SPESA : tout d'abord trois questions :

1/ est-ce qu'il serait possible de nous faire parvenir un exemplaire justement de l'étude prospective, faire par le Cabinet SOGREAH, sous la forme dématérialisée si possible ?... ou un par groupe... comme vous voulez ;

2/ si l'on compare les chiffres annoncés lors du Conseil municipal du 26 novembre 2010, on note deux différences : la première sur les travaux d'adaptation du réseau aux enjeux futurs, il est proposé aujourd'hui 15,7 M€ alors que le 26/11 il était prévu 14,7 M€, et sur les travaux d'entretien du patrimoine, il est proposé aujourd'hui 13 M€, alors que le montant était de 11 M€ au Conseil municipal du 26/11.

Il y a une différence de trois millions. Faut-il prendre en considération les chiffres d'aujourd'hui et si oui, pouvez-vous nous dire les raisons de cette évolution ?

3/ dans le chapitre "traitement des boues" c'est-à-dire les 2,5 M€ qui concernent le refoulement des boues liquides lorsqu'il y aura la future station d'épuration : doit-on imputer ce montant aux travaux d'adaptation du réseau donc à régler par la régie ? Ou doit-on considérer que c'est un ouvrage qui relie les deux stations d'épuration et qui fait bien partie de la future délégation de service public ?

Monsieur le Maire : sur cette question, évidemment oui !

Monsieur LA SPESA : au-delà des réponses à nos questions, nous avons un problème pour voter cette délibération. Nous souhaitons voter la partie qui concerne les travaux prévus dans le cadre de la régie, cela nous pose aucun problème, nous sommes tout à fait d'accord.

Par contre, vous présentez en même temps, dans le tableau et dans la délibération, toute la partie concernant la future délégation de service public, et cela nous gêne car vous connaissez notre position.

Ne serait-il pas possible éventuellement de séparer les deux, pour que l'on puisse s'exprimer ? ...en scindant les deux ? A vous de voir... sinon nous serons obligés de nous abstenir.

Monsieur le Maire : ce qui est important Monsieur LA SPESA, c'est d'avoir fait cette explication de vote. On ne va pas scinder la délibération maintenant ce qui poserait un problème technique et peut-être même juridique.

J'ai bien compris l'objet de votre intervention, je vous rappelle que la délégation de service public peut ne pas finir par une délégation de service public, parce que la délégation de service public est interrompue à chaque instant si l'intérêt public est en jeu et on peut revenir en régie. C'est une voie à explorer qui n'est pas nécessairement la voie définitive.

Madame MURATORE : le programme des travaux proposé reprend les préconisations du Cabinet SOGREAH mandaté pour l'étude de la nouvelle délégation de service public.

Quelles autres études ont été menées ? Par qui ? J'imagine que les services ont mené leurs propres études aussi. Il nous semble normal devant un tel chantier de disposer de plusieurs études comparatives.

Le Cabinet qui a décidé que la délégation de service public c'était mieux que la régie, décide aussi les travaux à entreprendre dans le cadre de la délégation de service public, nous ne trouvons pas cela très normal, et nous n'avons aucun autre élément pour approuver ce programme de travaux.

Monsieur le Maire : bien entendu il y a un bureau d'études mais vous connaissez la qualité du service assainissement de la Ville d'Antibes, qui est en régie et qui a validé l'ensemble des montants estimés et l'ensemble des travaux programmés.

Pour vous répondre, il y a toute une série d'arguments techniques qui m'a été fournie, pour lesquels d'ailleurs on a quelque mal à ne pas faire confiance à un moment donné aux services techniques, mais je vais demander aux services de reprendre l'ensemble de l'argumentaire (quel type de réseaux choisir, combien cela coûte, quel est le linéaire etc.), pourquoi le bureau d'études a préconisé non pas la délégation de service public qui est un choix stratégique mais le type de travaux qui est programmé, et vous donner un argumentaire de la part des services pour vous confirmer ce plan de travaux.

J'ai souvent présenté des plans de travaux d'assainissement sur la Ville, qui sont facteurs de différents éléments, les pentes, les configurations, le PLU, les organisations des nouvelles installations, l'augmentation en charge, la nécessité comme on l'avait évoqué la dernière fois soit de l'augmentation de la station d'épuration qui nous mène à court terme, soit de la création d'une deuxième station d'épuration, plutôt sur le versant Antibes-Est Biot... Je peux vous fournir tous ces éléments-là tout en sachant que, je le disais tout à l'heure sur un autre sujet, il y a un moment où l'élu fait confiance au technique.

Il prend les décisions stratégiques, mais à un moment donné, quand on a des services comme les nôtres, ils font des évaluations, sur lesquelles ils peuvent se tromper, ou sur les travaux envisagés mais si on a des services techniques, c'est bien pour que cette expertise existe. Comme là il y a une expertise extérieure du bureau d'étude confrontée à une expertise intérieure, je pense que l'on a un double contrôle.

Mais on vous fournira tous les équipements techniques qui ont présidé aux décisions proposées dans la programmation. C'est cela que vous souhaitiez ?

Madame MURATORE : il suffisait d'inclure ce que vous dites dans la délibération, que tous ces travaux ont été validés par les services... là on ne parle que du Cabinet SOGREAH, c'est un peu gênant.

Monsieur le Maire : vous savez comment cela fonctionne. Une délibération qui arrive ainsi, elle "subit" la validation des services concernés qui la cosignent, ensuite la validation de l'élu concerné, ensuite la validation de la Direction Générale, puis la validation du Maire, sur des éléments techniques de ce type, en dehors du choix stratégique (régie ou délégation). C'est une délibération technique.

Monsieur LOI me confirme qu'il a présenté l'ensemble des projets, et vous l'avez bien compris nous demandons là uniquement des subventions. On n'a pas refait toute la présentation mais les services de la Ville valident la programmation qui vous est présentée. Cela ne peut pas être autrement.

Nous passons au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

24-4 - ASSAINISSEMENT GENERAL DE LA COMMUNE – REJET DES POMPAGES D'EAUX DE NAPPE DANS LE RESEAU D'EAUX USEES - REDEVANCE - FIXATION - CONVENTION CADRE - APPROBATION

Monsieur CHIALVA : lors de la réalisation des chantiers, les eaux de rabattage de nappes situées à proximité de zones de baignade sont rejetées :

- en période hivernale (du 1er novembre au 31 mars) au réseau public d'eaux pluviales ;

- en période estivale (du 1er avril au 31 octobre) au réseau public d'assainissement collectif d'eaux usées.

Dans le cadre du plan de gestion de la qualité des eaux de baignade certifié, cette procédure constitue encore aujourd'hui une mesure efficace de prévention des pollutions et de protection des zones de baignade.

Cependant, compte tenu du développement urbain, l'admission complémentaire de ces eaux au réseau public d'eaux usées en période estivale génère des dysfonctionnements et des surcoûts significatifs d'exploitation du système d'assainissement intégralement supporté par les usagers antibois raccordés au réseau public d'assainissement collectif.

Il est donc proposé d'appliquer à ces rejets temporaires, les redevances normalement perçues pour la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées raccordées au système d'assainissement, et de mettre à la charge exclusive des promoteurs ou des entreprises chargées des chantiers de terrassement producteurs de rejets d'eaux de nappe, le versement de ces redevances.

D'ailleurs il y a une convention sur laquelle on avait mis la date du 30 avril, c'est bien du 1^{er} avril au 31 octobre.

Il est donc proposé de se prononcer favorablement pour appliquer aux usagers temporaires du réseau d'eaux usées une part "collecte" de 0,38 €/m³ déversé, une part "épuration" (tarif variable et actualisé mensuellement) ; et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec chacun de ces usagers (promoteurs, entreprises chargées des chantiers de terrassement) une convention permettant de mettre à leur charge, le versement de la redevance correspondante.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR DAHAN

29-1 - MUSEE PICASSO - CYCLE D'ATELIERS D'ECRITURE « REGARDER / ÉCRIRE » - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE PICASSO ET UN INTERVENANT ECRIVAIN : 2011 - 2012 - RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur DAHAN : en 2010, le service des Publics de la Direction des Musées avait proposé un cycle d'atelier d'écriture destiné aux adultes. Devant le succès rencontré, il est proposé de le poursuivre en 2011. Les participants créent des textes et sont pour cela accompagnés par une écrivain, Mme Sophie BRAGANTI. Ce projet est soutenu financièrement en partie par les Amis du Musée Picasso. Il s'agit de reconduire la convention tripartite et il est demandé à Monsieur le Maire ou à son représentant de pouvoir signer cette convention.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

29-2 - MUSEE PICASSO - LIBRAIRIE-BOUTIQUE - ACHATS, VENTE ET ECHANGE 2010 - ETAT

Monsieur DAHAN : depuis la reprise en régie municipale de la librairie-boutique du musée Picasso, il est régulièrement procédé à son réassort en ouvrages et articles dérivés. Parmi ceux-ci on compte notamment des marque-page, cartes postales...

Il y a dans ce dossier en annexes, un journal des achats, un inventaire de la librairie-boutique, un état des tarifs, un état des produits.

Pour mémoire, le chiffre d'affaires correspondant aux ventes effectuées par la librairie-boutique du musée Picasso s'est élevé à 363 329,04 €.

Il vous est donc demandé d'approuver les conditions d'acquisition, de vente et d'échange des produits de cette librairie-boutique.

Monsieur le Maire : intervention de Mme MURATORE.

Madame MURATORE : c'est juste un problème de forme. Cette année nous disposons d'une analyse des ventes réalisées, très intéressante, mais vous annoncez des ventes à hauteur de 363 329,04 €, pour des achats de 185 056,70 € et une valeur ajoutée de 170 272,34. Il y a une erreur dans le calcul de la valeur ajoutée parce qu'il serait nécessaire de tenir compte du stock initial et du stock final pour calculer la valeur ajoutée.

Monsieur DAHAN : on peut voir les choses de cette façon si ce n'est qu'aujourd'hui dans les systèmes de comptabilité, on n'intervient plus avec les stocks de la même façon. On n'en tient plus compte de cette façon-là.

Pour vous donner une meilleure idée de ce qui s'est passé sur la marge des produits, il y a des produits de deux types.

Il y a les livres qui fonctionnent avec une marge de 1,25 %, alors que les autres produits sont des articles revendus. Au passage, on peut remercier la Direction des Musées, car dans ce type de produits, de plus en plus d'entre eux sont créés par les gens des musées et qui portent le sigle Musée Picasso, eux fonctionnent avec une marge de 2 %. On a des différences à ce niveau-là.

Ce qui est intéressant à savoir c'est qu'aujourd'hui nous avons en gros 52 % des produits revendus dans le chiffre d'affaires total.

Monsieur le Maire : nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

29-3 - MUSEE PICASSO - OUVRAGE « LA VILLA BLOC DE CLAUDE PARENT, UNE ARCHITECTURE EXPERIMENTALE » - MODALITES D'ACHAT, DE VENTE ET D'ECHANGE

Monsieur DAHAN : pour ceux qui ne connaissent pas ce bâtiment, c'est une maison qui se trouve pas loin de la chapelle de la Garoupe, bâtiment qui a été construit par un architecte important du XXème siècle. Il était prévu de faire une édition et en réalité ce que l'on vous demande, c'est dans le cadre qui est proposé, c'est un préachat, le livre qui est sorti, de très très grande qualité, sera revendu également par la boutique du musée Picasso.

Monsieur le Maire : pas d'interventions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

29-4 - MUSEE PICASSO - PLAN DE RECOLEMENT DES COLLECTIONS - REALISATION

Monsieur DAHAN : le premier plan de récolement concerne le musée Picasso. Il s'agit d'un inventaire détaillé. Compte tenu que le musée Picasso est un musée de France, il y a toute une procédure particulière qui demande à ce que cet inventaire soit fait de façon régulière.

Il vous est simplement proposé d'adhérer à ce plan de récolement et que Monsieur le Maire ou son représentant puisse l'adresser à la Commission scientifique régionale des Collections des musées de France pour la conservation et la restauration et à la Direction régionale des Affaires culturelles.

Monsieur le Maire : pas d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

29-5 - MUSEE D'ARCHEOLOGIE - PLAN DE RECOLEMENT DES COLLECTIONS - REALISATION

Monsieur DAHAN : c'est le même principe compte tenu que le musée d'Archéologie est également un musée de France.

Monsieur le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

Merci. Prochain Conseil municipal le 15 avril. Je souhaite à chacun et à chacune un beau débat démocratique.

Monsieur MOLINE : Monsieur le Maire, juste une question avant de partir. Le prochain Conseil municipal sera avec des questions orales ?

Monsieur le Maire : on peut le faire avec deux séances, il n'y a aucun problème. Monsieur le Directeur, est-ce que le Conseil municipal d'avril vous paraît lourd ? ...On le fera plutôt en mai car en mars il n'y a pas de séance et celui d'avril sera chargé. Je vous propose que cela se fasse en mai.

La séance est levée à 17 heures 45.

Le Directeur Général des Services,
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI